

OBJET EAU POTABLE
FORAGE CERF II ET III
EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA ZONE EST DE SAINT-DENIS

APPROBATION DES SUBVENTIONS ET DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Par Délibération n° 15/01-03 du 24 février 2015, vo us avez approuvé le dernier plan de financement de l'opération Forage CERF II ET III présenté aux services instructeurs pour une demande de subvention :

Financiers	Montant	Taux
	€, HT	%
FEDER - Mesure 3-14	1 305 253,50	50
Part Ville (Budget Annexe Eau)	1 305 253,50	50
Total	2 610 507,00	100

Après plusieurs échanges, le dossier a été instruit dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013.

Les financeurs sont :

- l'Union Européenne : UE - FEDER,
- et l'Office de l'Eau (cofinanceur).

Les différentes instances ont donné un avis favorable à la demande de subvention et ont établi des conventions sur la base des montants éligibles déterminés selon leur critère.

Le montant total éligible est 2 130 880,15 € HT et le montant retenu après plafonnement est 585 419,40 € HT.

En conclusion, seule l'opération CERF II a été prise en compte dans cette demande de subventions. L'opération CERF III pourrait faire l'objet d'une nouvelle demande.

Rapport n°15/5-13

Le plan de financement définitif de l'opération CERF II est modifié comme suit :

Plan de financement global	Montant	Taux
	€ HT	%
FEDER	193 188,40	33
Partenariat cofinanceurs (Etat - Région - Département - Office de l'Eau)	128 792,27	22
Part Ville (Budget Annexe Eau)	263 438,73	45
Total	585 419,40	100

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver les subventions attribuées par les financeurs ;
- de valider le nouveau plan de financement de l'opération « Forage Cerf II - Exploitation de la ressource en eau de la zone Est de Saint-Denis », prenant en compte les décisions des financeurs.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15513-1-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015



Gilbert ANNETTE

OBJET **EAU POTABLE**
FORAGE CERF II ET III
EXPLOITATION DE LA RESSOURCE EN EAU DE LA ZONE EST DE SAINT-DENIS

APPROBATION DES SUBVENTIONS ET DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/5-13 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur LOWINSKY Jacques 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions
Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les subventions des financeurs de l'Union Européenne - FEDER et du cofinancier Office de l'Eau.

ARTICLE 2

Valide le nouveau plan de financement de l'opération « Forage Cerf II - Exploitation de la ressource en eau de la zone Est de Saint-Denis » présenté ci-après :

Plan de financement global	Montant	Taux
	€	%
FEDER	193 188,40	33
Partenariat cofinanceurs (Etat - Région - Département - Office de l'Eau)	128 792,27	22
Part Ville - Budget Annexe Eau	263 438,73	45
Total	585 419,40	100

Délibération n°15/5-13

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4

Les recettes seront versées sur le Budget Annexe Eau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150926-15513-2-DE
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/09/2015



Gilbert ANNETTE